

ARRETE TEMPORAIRE



431/2022
REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT-AIGNAN

Objet : Route de Beauval – ADEKMA Val de Loire – Grutage d'un groupe électrogène dans l'enceinte du Zooparc de Beauval

Le Maire de SAINT-AIGNAN,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété relatif à la signalisation routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 1^{ère} et 8^{ème} parties,
Vu la demande de l'entreprise ADEKMA en date du 24 octobre 2022
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation Route de Beauval pour permettre le grutage d'un groupe électrogène dans l'enceinte du Zooparc de Beauval

ARRETE

ARTICLE 1 : Afin de permettre le grutage d'un groupe électrogène dans l'enceinte du Zooparc, la circulation sera interdite Route de Beauval (entre la Route de la Vallée et la D775) le 15 novembre 2022 toute la journée.

Une déviation sera mise en place conformément au plan joint.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire se rapportant au chantier sera mise en place par le demandeur. Elle devra être adaptée en permanence à la nature des dangers et à l'importance des contraintes qui la justifient.

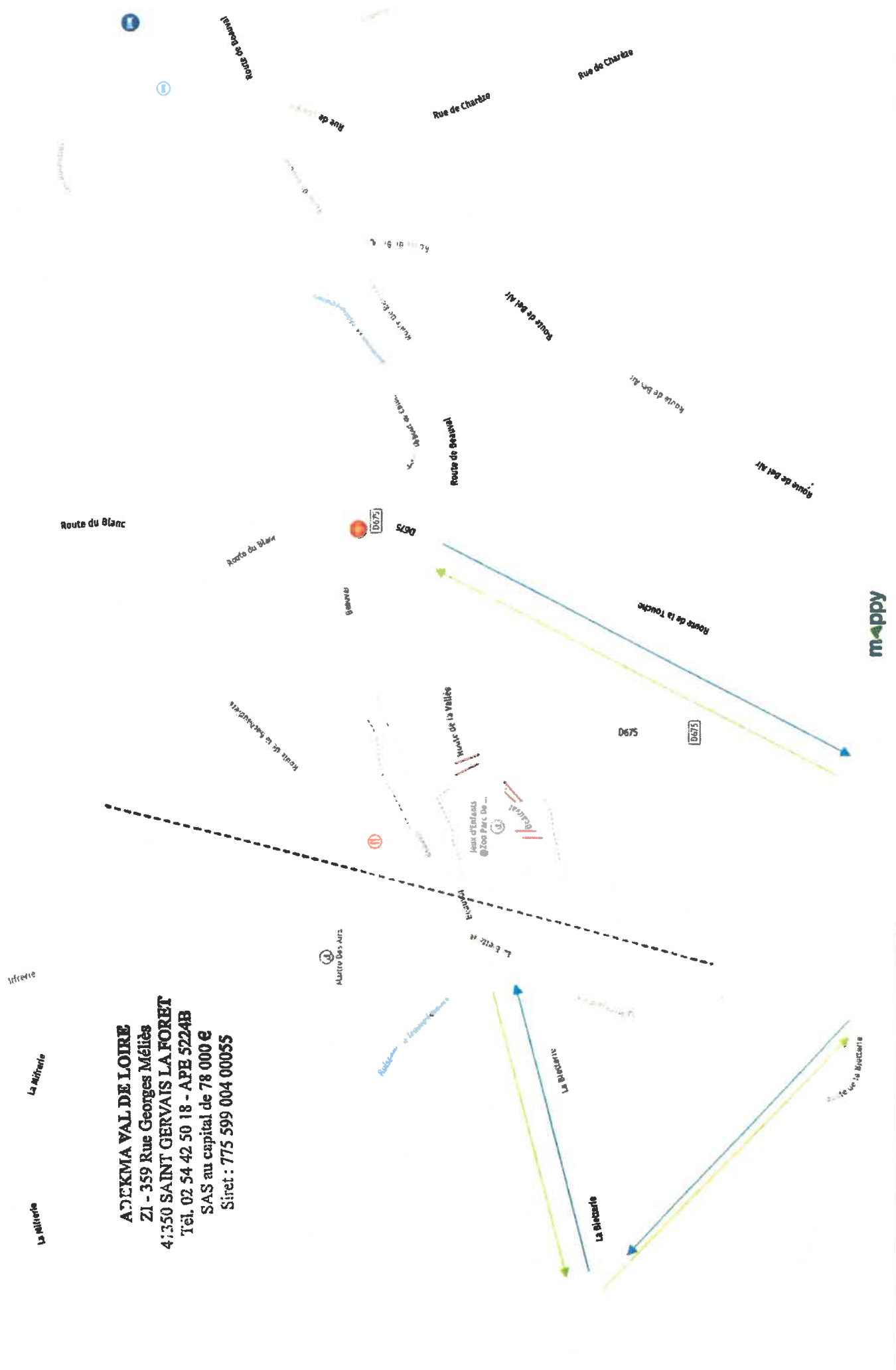
ARTICLE 3 : Dans la mesure où l'avancée des travaux le permettra, la circulation pourra être rétablie sans préavis.

ARTICLE 4 : Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

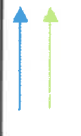
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-AIGNAN
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de SAINT-AIGNAN
- Le Responsable des Services Techniques Municipaux
- L'Agent de Surveillance de la Voie Publique
- Entreprise ADEKMA Val de Loire

Fait à Saint-Aignan, le 3/11/2022





ADEKMA VAL DE LOIRE
 ZI - 359 Rue Georges Méliès
 41350 SAINT GERVAIS LA FORET
 Tél. 02 54 42 50 18 - APE 5224B
 SAS au capital de 78 000 €
 Siret : 775 599 004 00055



Déviation 1
Déviation 2

Route barrée + interdiction de stationnement sur la portion de route entre les x2 panneaux « route barrée »

mappy